

Documents à fournir pour la demande sur le site ANTS

- Pièce d'identité
- Permis de conduire

FORMATION POST PERMIS



KLAP CONDUITE

1 Rue Henri Millet 10100 Romilly-sur-Seine

N° agrément : E1301000040

Tarifs valables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Vous avez obtenu votre permis de conduire, nous vous en félicitons !

Après obtention de votre premier permis B ou A1 ou A2 vous avez la possibilité de suivre la formation post permis.

Cette formation vous permet de récupérer vos points plus rapidement et de raccourcir votre période probatoire.

Pour les conduites accompagnées, la période probatoire passe d'un an et demi au lieu de deux ans.

Pour les autres permis, la période probatoire passe de deux ans au lieu de trois ans.

Pensez à vous renseigner au bureau et à vous inscrire dès votre 6^{ème} mois après l'obtention de votre permis.

La formation dure une journée, en général le samedi et coûte 99 euros.

FORMATION POST PERMIS

99€

Comprenant :

- Frais de dossier
- Livret post permis
- 7h de formation en salle

